



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2026
26-066

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 24 juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

Mme Valérie MASSICOT, procuration à Peggy FRANÇOIS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Fabienne PAULIN
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Laurence DENAND
M. Joël DANIEL, procuration à Jérémy LEFEBVRE
M. Guillaume BASSET, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

17/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

17/06/2026

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
AUBERGENVILLE FOOTBALL CLUB**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°25-074 du 17 décembre 2025 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Aubergenville Football Club,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260624-DEL26_066-D

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée le 10 mars 2025 entre la ville d'Aubergenville et l'association Aubergenville Football Club,

Vu le dialogue de gestion entre l'association et la commune du 15 mai 2026, prévu dans l'article 3 de ladite convention,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association Aubergenville Football Club ;

Considérant le rôle joué par cette association dans le développement de la pratique sportive et dans l'animation de la vie locale,

Considérant les actions conduites par le club au bénéfice des licenciés, notamment des jeunes, ainsi que sa participation aux compétitions et aux manifestations sportives,

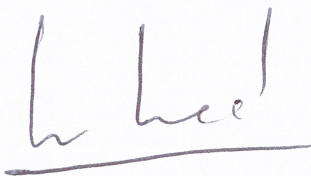
Considérant que la subvention accordée pour 2026 était inférieure à la demande de l'association et les efforts entrepris par l'association pour contenir les dépenses ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de soutenir le maintien et le développement des activités sportives proposées par le club ;

Ayant entendu l'exposé de M. Carlos SOARES, Adjoint au maire délégué au Sport et à la Vie associative sportive,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Association Aubergenville Football Club
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours



Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

